



Conditions générales du Morges-Natation

Responsabilités

L'assurance individuelle est obligatoire pour participer aux activités du Morges-Natation.

Le Morges-Natation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'accident.

Les membres sont sous la responsabilité pédagogique du moniteur/entraîneur uniquement pendant les activités du club.

Le Morges-Natation ne pourrait être tenu responsable de quoi que ce soit avant ou après les activités du club, même à l'intérieur de l'établissement.

Inscription et finance d'inscription

L'inscription en ligne est le seul moyen de s'affilier au Morges-Natation.

L'inscription en ligne est considérée comme une inscription définitive et engage la création automatique d'une facture.

Pour tout nouvel adhérent, le premier cours est considéré comme une séance d'essai.

Les admissions au Morges-Natation se font :

- En début de saison pour les nageurs venant de l'école de natation.
- En début de saison et en cours d'année pour les nouveaux membres venant de l'extérieur, sur préavis de la commission technique compétente.

Une finance d'admission de Fr. 50.- est perçue pour toute nouvelle inscription. Les transferts de l'école de natation au club ne sont pas grevés de la finance d'admission. Les membres passifs ne payent pas la finance d'inscription.

Cotisation

La cotisation est due pour une saison à savoir du 1^{er} août au 31 juillet (voir annexes 1).

La facturation des cotisations a lieu en début de saison sur la base des groupes constitués et en cours d'année lors de nouvelles admissions. Les cotisations relatives aux admissions dès le 1^{er} décembre seront facturées au prorata temporis (12 mois).

En cas d'arrêt de plus de 2 mois pour raisons médicales et sur présentation d'un certificat médical, la cotisation est remboursée au prorata de la durée de l'absence.

L'abonnement de saison de la piscine du Parc est compris dans la cotisation des membres actifs des sections natation et artistique.

La Fédération Suisse de Natation, Swiss Aquatics, exige le paiement d'une cotisation annuelle de Fr. 35.- par membre actif. La facturation se fera par le Morges-Natation en même temps que la cotisation annuelle.

Réduction pour famille

Seul les cotisations des groupes du club sont concernées, l'école de natation n'est pas un groupe du club.

1^{er} membre aucune

2^e membre 10 %

3^e membre 20 %

4^e membre et plus 30 %

Le premier membre sera celui dont la cotisation est la plus élevée.

Perception

Les cotisations, dont le montant est fixé annuellement par l'assemblée générale, sont payables dans les 30 jours suivant la réception. Les membres peuvent demander un arrangement de paiement. La cotisation annuelle est due, quel que soit le nombre d'entraînements suivis.

Licence

La licence est obligatoire pour les nageuses et nageurs des groupes compétitions. Le club fait la demande auprès de Swiss Aquatics et refacture les frais de licence aux membres concernés en début de saison.

Frais de starts et compétitions

Section natation : les frais de starts sont inclus dans la cotisation des groupes Licenciés (Espoirs, Futura, Kids A et B) et des groupes Loisirs. Pour les groupes Jeunesses-1, Jeunesses-2 et Masters, les frais de starts restent à la charge des membres s'ils souhaitent faire des compétitions.

Section artistique : les frais de compétitions sont facturés deux à trois fois l'année (voir annexe 3).

Autres frais

Section natation : camps d'entraînement pour le licenciés, équipement (maillot de bain, bonnet, planche, palmes, etc. (voir annexe 2).

Section artistique : tests, camps d'entraînement, location de maillots de bain, équipement (voir annexe 3).

Démissions

Les démissions sont adressées au Morges-Natation par écrit. Les démissions formulées oralement ne sont pas prises en considération.

Les démissions doivent parvenir au comité ou aux commissions techniques, au plus tard pour le 31 juillet de chaque année. Toute démission reçue après cette échéance verra la facturation de la pleine cotisation.

En cas d'augmentation de cotisation, lors de l'assemblée générale, la démission peut encore être envoyée, au plus tard, 10 jours après celle-ci.

Aucune cotisation ne sera remboursée pour cause de démission en cours d'année.

Le non-paiement de la cotisation ne saurait être considéré comme un signe clair d'annulation. Les cas particuliers seront soumis pour décision aux membres du comité.

Exclusions

Les membres actifs n'ayant pas rempli leurs obligations financières vis-à-vis du club, bien qu'ils en aient été sommés par écrit, seront exclus par l'assemblée générale sur préavis du comité. Les montants à encaisser restent dus.

Les membres qui, par leur conduite (même en dehors du Morges-Natation) se rendent coupables d'une infraction grave aux statuts, ou portent atteinte à la bonne marche ou à l'honneur du club, pourront être exclus par le comité. Le comité devra aviser le membre incriminé de sa décision par écrit.

Droits

Les membres actifs ont le droit de participer aux entraînements et aux manifestations organisées par le club et à l'encadrement par des entraîneurs et des moniteurs formés par le club.

Tous les membres ont le droit de participer à l'assemblée générale.

Obligations

Les membres du Morges-Natation ont l'obligation de pratiquer la natation avec fair-play. Ils s'abstiennent de toute forme d'influence déloyale et de manipulation des compétitions sportives et respectent les prescriptions correspondantes de World Aquatics et des Statuts en matière d'éthique de Swiss Olympic.

Tous les membres sont tenus de défendre les intérêts du Morges-Natation, de respecter les statuts, les règlements, les décisions de l'assemblée générale et les directives du club et de s'acquitter des cotisations annuelles.

Tarif des cotisations 2026-2027

Section natation	Cotisation
Jeunesses-1	CHF 1'050.- *
Jeunesses-2	CHF 895.- *
Espoirs	CHF 1'050.-
Futura	CHF 1'100.-
Kids A	CHF 950.-
Kids B	CHF 800.-
Têtards	CHF 600.-
Hippocampes	CHF 600.-
Pieuvres, Bélugas, Dauphins	CHF 525.-
Masters (1h)	CHF 550.-
Masters (1½h)	CHF 625.-
Masters (2h)	CHF 700.-
Masters ((2½h)	CHF 725.-
Masters (3h)	CHF 750.-
Masters (3h30)	CHF 775.-
Masters (4h)	CHF 800.-

Pour les groupes Espoirs, Futura, Kids A et B les frais de starts sont inclus dans la cotisation.

*Les cotisations des groupes Jeunesses 1 et 2 ne comprennent pas les frais de starts. Ceux-ci seront facturés en fonction du nombre de compétitions auxquelles les nageurs participeront.

Pour les groupes Loisirs et Adultes, les frais de starts restent à la charge des membres s'ils souhaitent participer à des compétitions.

Les frais de licence ne sont pas inclus dans la cotisation. CHF 50.- de frais administratifs sont facturés pour une demande de licence pour des nageurs qui ne sont pas membre actif du club.

Section artistique	Cotisation
Elites	CHF 1'500.-
J1	CHF 1'450.-
J2	CHF 1'350.-
J3	CHF 1'250.-
J4	CHF 990.-
Débutantes	CHF 850.-
Masters	CHF 590.-
Acrobatic	CHF 690.-
Union	CHF 940.-
Les frais de compétitions ne sont pas inclus dans la cotisation. Solo et/ou Duo sans entrainement supplémentaire : 50.- / avec entrainement supplémentaire : 150.-	

Membres passifs et entraineurs non-nageurs Fr. 20.- Membres supporters Fr. 60.-

Section Natation (les montants sont susceptibles d'évoluer)

Licence de CHF 50.- à CHF 150.- selon la catégorie d'âge

Camps d'entraînements de CHF 450.- à CHF 1400.-

Equipement de CHF 100.- à CHF 300.- environ

Section Artistique

(les montants sont susceptibles d'évoluer)

Frais d'inscription / Championnats nationaux

Figures CHF 50.-

Technical Routine Solo, Duet, Mixed Duet CHF 50.-

Free Routine Solo, Duet, Mixed Duet CHF 50.-

Technical Routine Team (par pers. / min. CHF 120.-, max. CHF 160.-) CHF 20.-

Championnats Romands et Cups

Solo CHF 25.-

Duo CHF 20.-

Team CHF 15.-

Figures CHF 15.-

Frais divers

Nageuses groupe J4 :

Licence de CHF 50.- à CHF 150.- (en fonction de l'année de naissance)

Test CHF 50.-

Stage CHF 20.- par jour, nombre des jours déterminé par le calendrier sportif

Starts de CHF 60.- à CHF 240.-

Nageuses groupe J3 :

Licence CHF 150.-

Test CHF 50.-

Stage CHF 20.- par jour, nombre des jours déterminé par le calendrier sportif

Camps à l'étranger CHF 850.- à 900.-

Pistes CHF 100.-

Starts CHF 160.- à 405.-

Nageuses groupe J2 :

Licence CHF 150.-

Test CHF 50.-

Stage CHF 20.- par jour, nombre des jours déterminé par le calendrier sportif

Camps à l'étranger CHF 850.- à 900.-

Pistes CHF 100.-

Starts CHF 160.- à CHF 425.-

Nageuses groupe J1 et Acrobatique

Licence CHF 150.-

Test CHF 50.-

Stage CHF 20.- par jour, nombre des jours déterminé par le calendrier sportif

Camps à l'étranger CHF 850.- à 900.-

Pistes CHF 100.-

Start CHF 170 à CHF 475.-

Nageuses Union :

Licence CHF 150.-

Test CHF 50.-

Stage CHF 20.- par jour, nombre des jours déterminé par le calendrier sportif

Starts CHF 80 à CHF 340.-